

Justice administrative (La)

Titre(s) : Justice administrative (La) [[périodique]]

Ensemble : Cahiers français 447

Editeur, producteur : 01/09/25

Description matérielle : pp.105-107

ISSN : 0008-0217

Note sur la description matérielle : 3

Résumé ou extrait : Chargée de régler les litiges opposant les particuliers aux administrations ou les collectivités publiques entre elles, la justice administrative constitue, avec la justice judiciaire, l'un des deux ordres juridictionnels français. Objet d'un nombre croissant de saisines, elle intervient dans tous les champs de la vie sociale, au cœur des enjeux de l'action publique.

Sujet - Nom commun : Tribunaux administratifs